



Mairie de Combs-la-Ville
Place de l'Hôtel de Ville
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 88 28 28
Fax : 01 64 88 28 29



Relais
Assistants
Maternels

DIRECTION ACTION ET INSERTION SOCIALES
PETITE ENFANCE

Relais Assistants Maternels

Tel : 01.60.60.67.35

ram@mairie-combs-la-ville.fr

FORMATIONS 2021

Mise à jour du 22/10/2020

A retourner avant le 20 novembre 2020

Je, soussigné(e), Mme, M. (nom, prénom)

Assistant(e) maternel(le) ou garde à domicile,

Téléphone :

Adresse e-mail :

Ne souhaite pas participer à une formation cette année

Souhaite m'inscrire aux modules de formation suivants (cochez les cases) :

Modules	Date et lieu (9h à 17h)	Dossier à rendre avant	Bulletin salaire nécessaire	Formations souhaitées
Favoriser la bientraitance envers les enfants, prévenir les « douces violences » – MIBEP – 21 h	9, 16 et 23 janvier à Combs-la-Ville	20/11/2020	Octobre 2020	
* Titre professionnel « Assistant maternel/garde d'enfants » par la VAE – MIVAE - 25 h	30 janvier, 6 février, 6, 20 mars et 10 avril à Savigny-le-Temple	04/12/2020	Octobre 2020	
Droits et devoirs dans l'exercice de son métier – MIDDM – 21 h	6, 13 et 20 mars à Lieusaint	15/01/2021	Décembre 2020	
* Recyclage " Sauveteur Secouriste du Travail " (SST) - MIRSST - 7h	10 avril lieu à préciser	05/02/2021	Janvier 2021	
Éveil des enfants, le jeu sous toutes ses formes – MIEE – 21 h	29 mai, 5 et 12 juin à Combs-la-Ville	09/04/2021	Mars 2021	
* Préparation du certificat « Sauveteur Secouriste du Travail » (SST) dans le cadre de la prise en charge d'enfants – MISST – 14 h	18 et 25 septembre à Combs-la-Ville & à Lieusaint	25/06/2021	Juin 2021	
Construire son projet d'accueil - MIPA - 21 h	2, 9 octobre et 6 novembre à Lieusaint	29/07/2021	Juillet 2021	
Prévention et gestion des troubles alimentaires de l'enfant - MITAE - 14 h	13 et 20 novembre à Combs-la-Ville	17/09/2021	Aout 2021	
Parler avec un mot et un signe Niveau 1 – MIPMS 1 – 21 h	27 novembre, 4 et 11 décembre à Lieusaint	8/10/2021	Aout 2021	

* Formations non comptabilisées pour le crédit de 58h annuel

Au 1er janvier de chaque année, et dès la 1ère heure travaillée, chaque assistant maternel a droit à un **crédit de 58 heures** de formation rémunérées au taux horaire **net de 4,47 €** (au 1^{er} janvier 2020) auxquels se rajoutent les frais kilométriques et les frais de repas.

Les places étant limitées à 12 personnes, la priorité sera donnée à ceux ayant rendu ce coupon, n'hésitez pas à transmettre vos autres souhaits de formation.

J'ai bien pris note des dates de formation et m'engage à être disponible.

Fait à, le

Signature